



مؤسسة الحسن الثاني للمغاربة المقيمين بالخارج
Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Étranger

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°02/2020/SC

Passé en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et aliéna 3 paragraphe 3 de l'article 17 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013).

Le mardi 10 mars 2020 à 11H, il sera procédé à la salle de réunion de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Étranger, sise 67, Boulevard Ibn Sina, Agdal-Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à l'organisation de la 23ème édition du Séjour Culturel des enfants Marocains (garçons et filles) résident à l'étranger, au centre d'accueil de Kenitra, pour quatre périodes par groupe de 150 participants par période (Été 2020).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la Fondation à l'adresse sus-indiquée, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) et du portail de la Fondation (www.fh2mre.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 40.000, 00 DHS (quarante mille dirhams).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 6.000.000,00 Dhs TTC .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation à l'adresse précitée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Fondation à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation.

Le Secrétaire Général
de la Fondation Hassan II
pour les Marocains Résident
à l'Étranger
Abderrahmane ZAHY

05 FEV. 2020